



La LETTRE de l'ACPERVIE - SOS MATERNITE

N °192 octobre 2018

Association des Chrétiens Protestants & Évangéliques pour le Respect de la VIE
1, H. des Loges - 95670 MARLY LA VILLE Tél. 01.34.72.87.67 - CCP 11 825 95 K Paris

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 8 SEPTEMBRE 2018

Chatenay Malabry

Début de la séance à 14h.

Présents : F. et J. Volff, J.-P. et C. Blanchard,
J. Pira, G. Aoustin, F. Dorliac (auditrice) et
M. Ludwig

Absents excusés : M. Ubeaud, L. Fickett

Organisation du bureau pour la séance :

Président : G. Aoustin

Secrétaire : M. Ludwig

Assesseurs : J. Pira et J.-P. Blanchard

1 — Rapport moral 2017-2018 : (F. VOLFF)

Le CA se réunit sans désespérer après l'AG du 09/09/17. Le bureau garde la composition précédente. Le CA regrette l'absence de nouvelles énergies pour assurer l'avenir.

Le 28/09, diffusion à notre fichier d'une pétition à l'ONU contre l'avortement présenté comme un droit à la vie (sic).

<https://eclj.org/abortion/un/pour-la-protection-de-toute-vie-humaine?lng=fr>

Remise le 6 octobre suivant, elle a recueilli 31 893 signatures au niveau mondial.

Du 20 au 22 octobre, journées « La vie sans

aucun doute » à Lambersart, sur invitation du Pasteur Pira, qui note : « cette rencontre a été marquée par le témoignage de la famille d'Habiba (femme atteinte d'un cancer qui a pu malgré tout garder son enfant tout en suivant son traitement), ainsi qu'un témoignage de l'ACPERVIE et la présentation de l'exposition. Il a aussi permis le visionnage du film October Baby, qui met en avant la notion de pardon. Une vieille dame a découvert le développement de l'embryon. Week-end fructueux à l'accueil chaleureux. » Rapport dans Lettre 189.

Du 27 au 29 octobre, Protestants en Fête à Strasbourg. L'ACPERVIE a un stand partagé avec SOS Femmes enceintes Bas-Rhin. Nous découvrons ce « SAFE » qui a son organisation propre. La Table Ronde sur les SAFE, initialement annulée à tout de même lieu à la faveur d'un désistement. Nous sommes cinq à l'animer devant une quinzaine de personnes (certaines avaient fui en comprenant de quoi il s'agissait). Protestants en Fête ayant conseillé aux associations de présenter un « Défi », le nôtre sera une pétition demandant aux départements de doubler leur capacité d'hébergement pour les femmes enceintes à la rue.

Du 19 au 21 novembre, stand au Centre Évangélique à Dammarie-les-Lys. Décevant : encore plus cher qu'avant et moins de monde. En déficit, il est annulé cette année.

9 décembre, pétition Inès sur <https://www.change.org/> : les médecins ont décidé de laisser mourir Inès contre l'avis de ses parents. 487 signatures.

Le 22 décembre, communiqué « Hérode » : « En ce temps de Noël, qui rappelle la venue 'dans son Temple' du Sauveur du monde, nous nous souvenons qu'un autre 'roi' a voulu le supprimer, en massacrant les enfants de Bethléem. Combien de ceux qui sont appelés par Lui à être enfants de Dieu sont supprimés, avant même d'être nés, en ce moment, dans nos pays dits 'des Droits de l'Homme' ? L'ACPERVIE exhorte les chrétiens à élever leurs prières en faveur de tant de vies menacées et de tant de femmes blessées dans leur maternité. » 772 personnes atteintes sur Protestants pro vie.

31 décembre : Communiqué Inès, à l'occasion du recours des parents devant le Conseil d'État. « Les Chrétiens Protestants et Évangéliques s'opposent à la décision prise à l'hôpital de Nancy de faire mourir Inès en lui supprimant la ventilation. »

14 janvier 2018, nous diffusons une pétition sur Avaaz auprès de la Cour Européenne des Droits de l'homme après le rejet par le Conseil d'État du recours déposé par les parents d'Inès.

Le 16/01/18, condamnation du chauffard qui avait tué un bébé de 22 semaines en percutant la voiture de sa maman. Une pétition avait été diffusée en 2017 pour la reconnaissance de l'homicide involontaire. Nous l'avions diffusée aussi.

Le 21 janvier, Marche pour la Vie à Paris. 40 000 participants sous la pluie. L'ACPERVIE avait appelé à cette manifestation.

27/01/18 : Nouveau communiqué Inès (rejet du recours par la CEDH) (Lettre 189).

30/01 : Session d'information à l'Institut Biblique de Nogent. J. Volff : « trois étudiants ont paru très intéressés par l'expo-vie, ils ont posé des questions, notamment un que l'ACPERVIE avait déjà croisé à Dammarie-les-Lys ». On laisse l'Expo-vie sur place quelques jours.

Le 22 février, communiqué « La farce de l'avortement » au sujet des manœuvres du gouvernement irlandais pour préparer une légalisation de l'avortement via une Assemblée des Citoyens (sic) statistiquement non représentative et de plus judicieusement composée de compères.

Le 3 mars, communiqué « Députés précipités » à la suite du manifeste de 156 députés pour l'euthanasie, fait avant même d'avoir la décence d'attendre la fin des 'débat citoyens' sur la bioéthique... Il est vrai, comme l'affirment certains, que la loi Claeys est déjà une loi d'euthanasie... Il convient donc de l'abroger pour en revenir à la loi Léonetti de 2005. » (Lettre 190)

8 mars, nous relayons sur Protestants Pro Vie le manifeste de la Société Française de Soins Palliatifs, Soulager, oui. Tuer, non :

<http://www.sfap.org/actualite/manifeste-de-la-sfap>

Le 12 mars, l'Acpervie-sos-maternité reprend à son compte la déclaration des Églises d'Irlande : « En tant qu'association d'Églises soumises à la Bible en Irlande (Aontas)... Nous soutenons que toute vie humaine est précieuse. Le fondement ultime de ceci est l'enseignement de la Bible : que

nous sommes faits à l'image de Dieu... En choisissant l'avortement, nous déclarerions que toute vie humaine n'est pas digne, que la discrimination est permise ; nous nous rendrions les déterminants de la valeur d'une personne, et pis encore, prendrions l'œuvre divine de Dieu et la détruirions, en niant sa sagesse et son but en la créant (Psaume 139)... » (Lettre 190)

Du 12 au 14 mars : Convention des ministères à Grenoble avec Michel Ubeaud. Malheureusement aucun résultat concret.

Du 23 au 25 mars : Congrès de l'UEMP à Vernon. Cobi et François Volff. Ambiance chaleureuse. l'ACPERVIE a reçu un bon accueil, mais déplore l'absence d'engagement des personnes rencontrées.

Mars-avril : L'ACPERVIE intervient sur le site internet consacré aux débats sur la Bioéthique, sous le nom plus médiatique de « Protestants Pro Vie ». Le 17 mars, elle écrit : « La loi de 2016 est une loi d'euthanasie, car elle permet de faire mourir le patient de déshydratation et de dénutrition sous couvert de sédation continue. En outre, elle est déjà transgressée puisque les médecins passent outre aux décisions du patient, comme dans le cas d'Inès (patiente mineure représentée par ses parents s'opposant à l'arrêt des soins). Il faut abroger cette loi et revenir à celle de 2005, qui interdit les traitements déraisonnables, mais prescrit la poursuite des soins vitaux. »

Le 3 avril, elle écrit : « Une chose est un traitement inutile, disproportionné (donc : nuisible), une autre un 'traitement' de maintien de la vie, qui est un soin (artificiel est un pléonasme). La loi Léonetti de 2005 faisait bien la distinction en préconisant la poursuite des soins vitaux. Leur arrêt est bien

une euthanasie et la loi Claeys de 2016 doit être abrogée. »

Le 9 avril, le Pasteur Pira écrit à la Directrice de l'Hôpital de Reims au sujet de Vincent Lambert : « Je ne puis accepter que l'on attente ainsi à la survie d'une personne en capacités grandement diminuées, qui dépend d'un secours extérieur. C'est le cas pour des multitudes, à certains moments de leur vie... » (Lettre 190)

12 avril COMMUNIQUÉ. « Les Chrétiens Protestants et Évangéliques s'alarment de la décision, au demeurant illégale, de laisser mourir Vincent Lambert en le privant d'alimentation. Leur patient n'est en fin de vie que dans la mesure où sa mort est programmée... Mais aujourd'hui un homme a un urgent besoin d'être secouru. Seule une infraction à l'esprit — et la lettre actuelle — de la loi française l'en empêcherait. Certains journalistes s'honoreraient de s'informer de l'état réel de Vincent Lambert et d'en faire aux citoyens une présentation fidèle. Ainsi, ce patient serait assurément protégé. » (Lettre 190)

Le 22 avril, Marche de Bruxelles. Le Pasteur Pira représente l'ACPERVIE, à la satisfaction des organisateurs, catholiques ravis de ne pas être seuls à défilier.

La Convention Aglow à Colmar n'a pu être couverte à la suite de problèmes de marche de Cobi. Puis, c'est Michel qui a eu son accident.

Le 30 juin, Communiqué « LA SACRALISATION DE L'AVORTEMENT. »

« La cérémonie qui aura lieu au Panthéon, le 1er juillet, a une signification plus grande qu'un jugement (très positif et très officiel) sur une personne. Elle est l'inscription dans le marbre d'une 'vérité' issue d'une manipulation

monumentale de l'opinion publique. ». Suivent les vrais chiffres de l'avortement avant la loi de 1975. Les chiffres enseignés alors en Médecine Légale sont probablement, même si ce n'est pas précisé dans le texte original, ceux de la région Parisienne, ils doivent donc être multipliés par 4 environ, ce qui est sans rapport avec les chiffres affichés par la presse (Lettre 191).

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

2 — Rapport financier : (J. VOLFF)
Légère baisse des abonnements, des cotisations et des dons. Un peu plus de dépenses que l'an dernier. La ligne « loyers » concerne la location des stands.

Une église du Nord (Condé sur Escaut) fait un don important à l'ACPERVIE deux fois par an depuis deux ans.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

3 — Élection des membres sortants (Président, trésorière et secrétaire) :
Sont réélus à l'unanimité M. F. VOLFF, Mme J. VOLFF, et Mme M. LUDWIG (avec 55 voix, dont 7 membres présents votants et 48 pouvoirs).

4 — Rapports des délégués : Pasteur PIRA (pour la région Nord) nous informe de l'adhésion d'une personne très volontaire, dirigée vers lui par la responsable de la CLC de Lille (croisade du livre chrétien), qui a commandé beaucoup de documentation à l'ACPERVIE.

LIVRE REÇU : X, COMME ADOPTION

NésouziX ? À l'heure où tant de chrétiens bien intentionnés redoutent les « enfants sans père » (ils devraient dire: « volontairement privés de père»), rappelons que l'enfant né de père

inconnu est regardé par le Père avec le même amour que l'enfant né dans le mariage :

UTOPIQUE Hameau de Teillol 19380
ALBUSSAC <http://utopique.fr/accueil/59-x-comme-adoption-9791091081306.html>

TABAGISME PENDANT LA GROSSESSE, CONSÉQUENCES LOINTAINES

En France, la fréquence du tabagisme maternel en fin de grossesse est évaluée à 16 à 19%. Ainsi, environ 130 000 nouveau-nés seraient exposés annuellement au tabagisme maternel pendant la grossesse (TMPG). Une synthèse publiée par la Revue des Maladies Respiratoires pointe les conséquences à long terme de cette forme particulière de tabagisme passif.

Un gros travail a été conduit pour décrire les liens entre exposition au tabac dans l'utérus et santé pulmonaire de l'enfant. Il est ainsi démontré que les composants de la fumée de tabac ne sont pas arrêtés par le placenta. À l'effet vasoconstricteur (resserre les artères) de la nicotine s'associerait la plus forte affinité de l'hémoglobine fœtale pour le monoxyde de carbone que l'hémoglobine de l'adulte, induisant ensemble une mauvaise oxygénation fœtale propice aux retards de croissance in utero. On pense également que des modifications épigénétiques (interprétations des gènes par le corps) sont induites et persistent au moins jusqu'à l'adolescence.

■ Sur le plan épidémiologique, les études disponibles ont toutes décrit une augmentation du risque de souffrir de sifflements thoraciques ou d'asthme au cours de l'enfance. Selon les études et l'âge des

enfants considérés, ces risques seraient élevés, compris respectivement entre 28 et 51% et entre 23 et 95%, même si les sujets n'étaient plus exposés au tabagisme passif après la naissance. Les données d'une cohorte (groupe de personnes) espagnole suggèrent que le risque de sifflement n'était pas dépendant du nombre de cigarettes fumées.

■ L'association entre TMPG et obésité de l'enfant a été décrite par plusieurs études, avec une relation dose-dépendante. Une autre publication suggère le même lien entre TMPG et obésité de l'adulte, qui nécessite d'être confirmée.

■ Il a été décrit que le TMPG augmente le risque de fumer, ainsi que la précocité et la dépendance au tabagisme.

■ La prise en charge de la dépendance tabagique de la femme enceinte apparaît cruciale : outre la difficulté majeure rencontrée pour arrêter de fumer, il est décrit un phénomène de compensation de ces fumeuses qui, si elles réduisent le nombre de cigarettes, augmentent l'extraction de la nicotine à l'inhalation. La mise en place expérimentale d'une consultation et d'un suivi des femmes enceintes prévue récemment par la loi de modernisation du système de santé pourrait offrir des conditions intéressantes pour améliorer leur prise en charge et évaluer les meilleurs dispositifs en ce sens.

*Berlin I Rev Mal Respir 1^{er} juin 2018, de
Caroline Guignot - Résumé d'articles, 14 août
2018 (univadis, 15/08/18)*

MA DERNIÈRE VOLONTÉ : INTERDICTION DE L'AVORTEMENT

Le 26 août 2018, au Texas (USA), Jeremiah

Thomas (16 ans) est mort d'un cancer des os. Quelques semaines plus tôt, lors d'un entretien téléphonique avec le chef du gouvernement de l'État du Texas, ce jeune homme avait exprimé, comme dernière volonté, « la fin des avortements » : Jeremiah lutta non seulement pour sa propre vie bouleversée par le cancer ; il combattit aussi jusqu'à la dernière extrémité pour la vie des enfants à naître.

Ce cancer avait été diagnostiqué en mars dernier : une forme très agressive et résistante aux rayons. Bientôt, la tumeur atteignit la colonne vertébrale de Jeremiah, et celui qui, jusque là, avait été un excellent joueur de football universitaire eut ses jambes paralysées à partir des hanches.

« Fais un vœu ». De par sa maladie, Jeremiah remplissait les critères de la Fondation internationale « Make-A-Wish » (« Fais un vœu »), qui s'investit pour que des enfants très gravement malades puissent voir satisfait un souhait leur tenant à cœur. Mais Jeremiah pensa moins à lui-même... qu'aux enfants à naître ! Cet adolescent s'était déjà souvent engagé pour leur cause. Avec sa famille (13 enfants!), il proposait de l'aide aux femmes enceintes devant des cliniques d'avortement. Son père dirige une organisation chrétienne. Le vœu de Jeremiah fut donc le suivant : « La fin des avortements dans l'État où je suis né » ! Il voulut à cette fin parler avec Greg Abbott, gouverneur du Texas.

D'abord, il sembla que ce vœu « politique » ne pouvait pas être pris en considération. Mais ensuite, la femme du gouverneur s'impliqua personnellement sur Facebook et engagea une conversation téléphonique avec son mari ! Greg Abbott appela le jeune agonisant le 17 juin 2018 à la clinique. Jeremiah lui confia son vœu le plus cher. Pour sa part, le gouverneur

républicain put assurer à Jeremiah : « Le congrès de notre parti vient de se tenir, et ton vœu est inclus dans notre programme. Nous poursuivrons l'interdiction de l'avortement dans tout le Texas — ton vœu sera donc exaucé ! »

Des médias nationaux aussi bien qu'internationaux s'emparèrent de cette histoire. Dès lors, outre son cancer, Jeremiah fut exposé à une autre sorte de mal: dans les médias sociaux, ce fut une grêle de commentaires haineux contre sa position clairement favorable à l'interdiction des avortements. Les interventions les plus abominables lui souhaitaient une mort rapide. Mais Jeremiah répondit toujours à leurs auteurs par un esprit de pardon et d'indulgence. (mamma-info, Suisse)

MINEURE ENCEINTE

Jeudi 10 mai 2018. Une fillette, Mélanie, de 13 ans, vient nous voir, très perturbée, même en anorexie. Elle est enceinte d'un garçon de son école. Elle n'ose pas en parler à sa grand-mère. C'est elle qui l'éduque, puisque ses parents sont divorcés, et sa maman n'est jamais là. Elle nous révèle aussi qu'elle est sous chantage d'un garçon, également mineur, qui la menace de sortir des photos d'elle en positions très délicates dans une baignoire. Et par ce chantage il obtient d'elle de venir à des sorties aussi délicates. C'est lors d'une de ces sorties qu'elle est tombée enceinte... Plus tard elle nous amène deux autres fillettes en situations similaires, enceintes. Tout cela se joue en bandes, avec des garçons et filles des deux côtés du chantage.

Avec la grand-mère nous obtenons un changement d'école pour les filles et nous achetons les meubles nécessaires pour leur

relogement et entretien. Tous les bébés impliqués sont sauvés. Là encore ce sont les bébés qui ont sauvé leurs mamans. Deo gratias ! (SOS Mamans)

Ndlr : Nous n'encourageons pas ces grossesses. Nos amis ont simplement remis à l'endroit une situation catastrophique.

COMMUNIQUÉ

Vers un délit de conscience ?

Pourquoi ces attaques furieuses menées contre le Dr de Rochambeau, pour avoir seulement dit que le médecin n'était pas là pour retirer des vies et, à l'affirmation de la journaliste : « l'IVG n'est pas un homicide » avoir répondu « Si, Madame » ? Ce lynchage politique et médiatique n'a qu'un but, même pas dissimulé : supprimer la clause de conscience en matière d'avortement.

Les Chrétiens Protestants et Évangéliques connaissent bien le prix de la conscience. Un tel prix a jadis été payé par le bûcher, le massacre, le supplice de la roue ou les galères. Plus tard, pour d'autres victimes, par la guillotine. Sous les Soviétiques, par les travaux forcés en Sibérie. Aujourd'hui même, par l'égorgement, la crucifixion ou l'attaque à la bombe et à la kalachnikov.

Que l'on soit médecin, sage-femme, infirmière ou pharmacien, faire un avortement ou y participer est bien supprimer un être humain, c'est-à-dire un être appelé à être enfant de Dieu, ce qui signifie devoir un jour en rendre compte. Aucune force au monde ne peut y contraindre. Le Messie a bien dit : « On vous traînera devant les tribunaux » (Matthieu 10, 17). Mais, d'une façon ou d'une autre, le Seigneur conduit les siens vers la délivrance.

Dr Volff, Président, le 20/09/1818, 15:14

Réactions

Bonjour, je prends quelques secondes pour vous remercier pour votre mail. Oui je suis indigné de voir l'acharnement contre cet homme « qui dit la vérité » celle de sa conscience, et il en a le droit selon la loi... Pourtant tous ne l'entendent pas de cette oreille. Il faut faire, penser, agir, et décider selon le « monde ». Le nouveau monde continue d'exercer sa tyrannie et ne compte pas baisser les bras, aux mépris de la loi qui le droit de conscience. Alors merci de relayer cette nouvelle, afin que l'on prie pour nos autorités. Car qui est aveugle, sinon, ces décideurs, qui vont droit dans le mur, et qui ne tiennent pas compte des lois de notre Dieu. Plus que jamais nous devons être alertés pour résister, et prier contre le mal... Merci encore soyez béni... Fraternellement,

Emmanuel Ponnamah

Bonjour cher frère dans le Seigneur. Je suis content de recevoir votre message et de constater que vous dénoncez les avortements. Je suis le responsable du site *Journal Chrétien* qui est une source d'information de Google actualités. Puis-je créer vos identifiants pour vous permettre de publier vos articles sur notre site ? Fraternellement,

Aloys Evina, Journal Chrétien, Tél : 06.89.79.39.98

Cher frère,

D'abord, merci pour tout ce que vous faites pour promouvoir une culture de vie et pour défendre la cause des enfants à naître. Je reçois et lis régulièrement vos emails et votre bulletin des nouvelles.

Je m'appelle Bernard Westerveld. J'habite

dans la ville de Québec, au Canada, avec mon épouse et huit enfants. Je sers comme pasteur de l'Église réformée St-Marc. Dans la région de Québec, je cherche à promouvoir la cause pro-vie, même si la réponse du milieu protestant-évangélique n'est pas forte.

J'aimerais échanger davantage avec vous sur comment mobiliser les croyants à prier et à intervenir en faveur des enfants.

PAS DE FEMMES ENCEINTES À LA RUE

Nous avons proposé ce défi à Protestants en Fête, mais peu de signatures obtenues, dans quelques départements. Nous n'avons pas trouvé de collecteurs, sauf dans le Bas-Rhin. Nos quelques stands ne nous laissaient pas assez de place pour faire signer. Nous avons donc diffusé cette pétition par le site internet Mes Opinions. Comme c'est à signer par département, nous avons commencé par le Val d'Oise.

<https://www.mesopinions.com/petition/social/femmes-enceintes-rue-val-oise/51211>

Vous pouvez aussi l'imprimer (en modifiant le Monsieur ou Madame suivant le Conseil Départemental, Madame la Présidente dans le Val d'Oise), la signer, et l'envoyer à votre Conseil Départemental, personnellement: plusieurs envois individuels marquent mieux qu'un certain nombre de signatures sur internet.

Monsieur ou Madame le Président, (adresse du Conseil Départemental)

Le code de l'action sociale et des familles prévoit, dans son article L221-2:

Le département organise sur une base territoriale les moyens nécessaires à l'accueil et à l'hébergement des enfants confiés

au service. Un projet de service de l'aide sociale à l'enfance est élaboré dans chaque département. Il précise notamment les possibilités d'accueil d'urgence, les modalités de recrutement par le département des assistants familiaux ainsi que l'organisation et le fonctionnement des équipes travaillant avec les assistants familiaux, qui en sont membres à part entière. Le département doit en outre disposer de structures d'accueil pour les femmes enceintes et les mères avec leurs enfants.

Notre Association a remarqué que les appelantes, femmes à la rue ou menacées de l'être, ignoraient cette ressource, même après avoir vu une assistante sociale.

La promotion d'un numéro vert, tant sur internet que dans les bulletins municipaux et départementaux, permettrait à ces femmes de trouver aide et assistance sans devoir papillonner entre un 115 saturé et les différentes associations privées qui s'échangent les mêmes adresses, et sans attendre un rendez-vous au CCAS, qu'elles n'ont pas toujours l'idée de demander.

Mais ces centres, dotés de quelques places, sont en permanence saturés et les malheureuses sont très souvent renvoyées à leur sort. Malgré les restrictions budgétaires imposées par l'État, il s'agit d'une urgence sociale qui justifierait de doubler, voire tripler, les capacités d'accueil.

Ceci n'est pas pour nous défausser. Bien entendu, nous restons à la disposition de toutes pour orienter, rassurer, informer et aider dans la mesure de nos moyens.

Recevez, Monsieur ou Madame le Président, nos respectueuses salutations.

BURKINABÉES, AVORTEZ, LES MILLIARDAIRES PAIENT

Le milliardaire Warren Buffett vient avec son argent pour faire légaliser l'avortement au Burkina Faso et leancer. Mais les réactions ne sont pas celles qu'il aurait souhaité :

« Si on légalise ou libéralise l'avortement au Burkina Faso, non seulement les gens vont avorter à tout moment de la grossesse pour des motifs farfelus, mais plusieurs boutiques d'avortements seront ouvertes dans les quartiers pour cette boucherie. Si l'avortement clandestin est un problème actuellement dans notre pays, il faut adopter les lois répressives contre ce phénomène plutôt que de penser que la légalisation serait la solution. Tant que les modes de vie et les divertissements seront de plus en plus sexualisés dans notre société, la légalisation de l'avortement ne sera qu'un aveu d'échec de toutes les approches préventives (contraception, planification familiale, etc.). Pourtant des milliards sont déversés actuellement dans ces domaines sans qu'on évalue l'efficacité de ces approches. Très peu d'argent est alloué à la promotion de l'abstinence par les PTF et par l'État. On a comme l'impression qu'il y a une conspiration pour pousser les enfants et les adultes à l'activisme sexuel au nom d'une mauvaise interprétation des droits individuels en la matière. Qui va financer les services d'avortement et comment les rendre accessibles pour toutes les femmes et filles enceintes « en détresse » dans les villes et campagnes ? Combien de milliards faut-il mobiliser chaque année pour garantir ce droit ? Qui seront les avorteurs spécialisés chargés de donner les services sécurisés ? Tous les efforts entrepris pour réduire la croissance démographique seront vains sans une politique nationale explicite sur la

gestion responsable de la sexualité dans notre pays. On ne peut pas avoir de la pudeur pour parler de la sexualité dans notre société sans en avoir pour parler de l'avortement. Juste une contribution au débat. »

Dr Nestorine SANGARE/COMPAORE.

HISTOIRE DE L'ACPERVIE (12)

28 octobre 1991. À Nîmes, Suzel Schmitt a un entretien avec la secrétaire des Droits de la Femme, à la Préfecture. Bien qu'avortiste militante, elle reconnaît que l'« accueil » des femmes se faisant avorter est pratiquement nul à l'arrivée comme au départ du lieu de « soins » (Lettre 60). D'autre part, l'Église Réformée Évangélique accepte que notre amie occupe la salle pour sa permanence. Une nouvelle antenne SAFE ouvre à Épinal et de suite après, à Bordeaux.

Du 28 au 30 octobre, l'ACPERVIE tient un stand au Centre Évangélique de Nogent (94), à l'école Albert de Mun. Bien que durement éprouvée par la mort accidentelle de son fils et bras droit Michel (Lettre 58), Mme Olivier se rend à l'Église Évangélique Protestante de Montpellier, qui organise, le 24 novembre, une réunion sur le Respect de la Vie.

Le 19 décembre, Suzel passe sur Radio Alliance pour demander aux chrétiens de réagir sur l'avortement « par erreur » d'une femme venue pour un examen prénatal (à l'Hôtel Dieu de Lyon, qui ne sera pas reconnu responsable, l'embryon n'étant « pas une personne »)

Le 4 mars 1992, en réponse à notre courrier signalant le refus de communication des déclarations d'IVG (déclarations obligatoires, mais anonymes) par l'Administration, la

députée Christine Boutin nous écrit : « Je garde une forte espérance dans les générations futures, une telle souffrance ne peut perdurer. Il faudra bien revenir sur cette loi qui bafoue absolument l'humanité de l'homme. »

Le même jour, la machine à laver le cerveau commet une émission (La marche du siècle) sur l'avortement. Un intervenant ayant, comme les autres, vanté ce « progrès », tout en se prétendant catholique pratiquant, Thierry Lefèvre, membre du Conseil de l'ACPERVIE, écrit au Cardinal Lustiger :

« Pour nous, Protestants évangéliques, l'insulte rejallit au-delà de l'Église catholique seule. En tant que chrétiens nous partageons la même conception de la morale selon Dieu... Vous serait il possible de prendre publiquement position en cette affaire ? » Le Cardinal n'a pas réagi. Mais le journal tradi « Présent » mentionne l'ACPERVIE qui « dénonce les mensonges qui ont été proférés. Elle rappelle que la loi Veil a évidemment multiplié le nombre des avortements » (Lettre 62).

Les « sauveteurs » se manifestaient de temps à autre pour bloquer un avortoir. Le 2 avril, c'était le tour de la Maison de Santé Protestante de Nîmes. Notre vice-président, Michel Ubeaud, et bien que nous soyons étrangers à l'opération, écrit au président du Conseil d'Administration : « En tant que chrétiens protestants et évangéliques, nous sommes atterrés que vous poursuiviez encore la pratique des IVG qu'il ne vous est pas tenu légalement de pratiquer. Nous vous signalons que Suzel Schmitt n'a ni commandité ni préparé cette opération sauvetage.

Nous désirons savoir si vous envisagez de reconsidérer votre position. Nous sommes prêts à étudier ensemble des moyens de développer l'aide aux femmes enceintes en

difficulté. »

D'autres établissements reçoivent un courrier analogue. Le Président de la Clinique du Diaconat de Colmar nous répond : « C'est avec une certaine aisance que je vous réponds. Dans le cadre d'un regroupement des trois cliniques privées de Colmar (deux catholiques et nous-mêmes) nos services d'obstétrique (maternité, gynécologie, pédiatrie) ont été mutés à la Clinique Ste Thérèse qui, elle, a d'emblée refusé de pratiquer les I.V.G.... Si ce regroupement n'avait pas eu lieu, j'aurais sans doute été beaucoup plus ennuyé pour vous répondre, ceci d'autant plus que je partage, jusqu'à un certain degré, vos convictions. » (Lettre 63)

C'est de la Préfecture du Gard que viennent les repréailles pour le sauvetage du 2 avril à Nîmes: le Stand tenu par l'ACPERVIE au forum de santé est supprimé, alors que ni l'Association ni Suzel, ne sont impliquées dans l'affaire.

Le 8 mai, nous écrivons à tous les Pasteurs du Gard: « Notre chère soeur Suzel Schmitt, qui œuvre avec zèle et gentillesse, mais très peu d'aide et de moyens, pour aider les femmes enceintes en difficulté... a été victime d'une décision arbitraire... du Comité Départemental pour la Santé.

Elle s'était investie, à la satisfaction de tous, dans un stand au Forum Santé de Nîmes en 1991. Elle a préparé pendant un an celui de 92, réalisant une cassette vidéo : « Hymne à la vie ». Mais à quelques jours du Forum, en repréailles d'un sauvetage...à la Maison de Santé Protestante de Nîmes (un commando anti-avortement suivant le terme des médias), Suzel Schmitt est menacée par le Président du Comité d'Éducation pour la Santé de voies de fait à son stand, d'une enquête et d'un

procès, et sommée de se retirer du Forum, ce qu'il confirme par une lettre fort cavalière. Or, Suzel Schmitt n'a ni participé, ni aidé à cette opération sauvetage, elle n'en a pas été non plus prévenue... » Très peu de réactions, et aucun soutien.

Du samedi 6 juin au lundi 8, l'ACPERVIE a un stand à la Convention Biblique Nationale, à la Halle St. Martin à Pontoise (95). Sont passées les vidéos « Le Cri Silencieux », « Oser Témoigner », « Le Choix », « Opération Sauvetage » (pour donner de nos amis « compromettants » une image différente de celle des médias).

C'est maintenant la Maison de Santé Protestante de Bagatelle, à Bordeaux, qui tient l'affiche. Notre déléguée de la Gironde écrit au directeur : « Le Dr Volff nous a transmis votre lettre du 18 mai 1992. Nous apprenons que dès 1975, le Conseil d'Administration de Bagatelle décidait de participer à l'application de la loi du 17 janvier 1975, relative à l'IVG.

Nous sommes peinés qu'une maison de santé Protestante ait pu prendre une pareille décision. Car, dans notre esprit et dans celui de beaucoup de nos contemporains, Protestant signifie : Chrétien croyant à la Bible Parole de Dieu et autorité souveraine en matière de foi et de vie. » (à suivre)

CALENDRIER

Marche pour la Vie, Paris, 20 JANVIER 2019.

Congrès UEMP, Strasbourg le 8 mars 2019 : « Le soignant chrétien et le respect de la vie à la lumière de la Bible ».

Contacts ACPERVIE

www.ACPERVIE-sos-maternite.org
http://www.facebook.com/ProtestantsProVie?ref=nf
webmaster@ACPERVIE-sos-maternite.org

Par TÉLÉPHONE ou COURRIER

- Fondatrice :** † Mme Lucie Olivier
- Président :** Dr François Volff
ACPERVIE, 1 Hameau des Loges, 95670 MARLY LA VILLE
Tél - Fax : 01 34 72 87 67
Email : *francois.volff@free.fr*
- Vice-Présidents :** M. Michel Ubeaud délégué pour la PACA
et chargé du site internet :
webmaster@ACPERVIE-sos-maternite.org
Mlle Lesley Fickett
- Secrétaire :** Mlle M. Ludwig
- Secrétaire adjoint :** M. le Pasteur Jean-Pierre Blanchard
- Trésorière :** Mme Jacoba Volff
- Membres du C.A. :** MM les Pasteurs J. Pira (délégué pour le Nord Pas-de-Calais, *jean.pira@dbmail.com*), Mme Yvette Cuendet (déléguée pour la Savoie 502 Le Chenillon 73 2000 Cessarches).

Chargées de SOS-MATERNITE Service d'Aide aux Femmes Enceintes

| | | |
|--------------------------------------|-----------------------|----------------|
| SAFE 33 | Bordeaux (Gironde) | 01.34.72.87.67 |
| SAFE 64 | Bayonne | 01.34.72.87.67 |
| SAFE 91 | Essonne | 06.56.74.18.46 |
| SOS - Femmes Enceintes | Ernolsheim (Bas-Rhin) | 03.88.56.33.88 |
| Antennes amies : | | |
| SOS - Femmes enceintes en difficulté | Valence (Drôme) | 06.67.86.06.31 |

TALON A RENVOYER A :

L'ACPERVIE - SOS MATERNITE, 1 Hameau des Loges 95670 MARLY LA VILLE

Mme / Mlle / M. Nom : Prénom :

Date :

Adresse :

..... / /

Code postal : Ville :

Signature :

Date naissance : / / Profession :

Email :@.....

- Je désire soutenir l'action de l'ACPERVIE.
Je déclare avoir accepté Jésus-Christ comme mon seul Seigneur et Sauveur et j'adhère à l'Association
- Je verse ma cotisation annuelle : 10 € - Associations : 16 € - Jeunes (<25 ans) : 5 €
- Je m'abonne ou me réabonne à la LETTRE de l'ACPERVIE 12,00€
- Abonnement par courriel seul 8,00€
- Cotisation + abonnement à la LETTRE de l'ACPERVIE 20,00€
- Je m'intéresse à la mise en place d'un S.A.F.E. et souhaite entrer en contact
- Je verse en outre un don ponctuel de €, régulier de €

VEUILLEZ M'ADRESSER (prix port compris, sauf mention)

- Livre(s) « Oui à la vie » (accueillir les enfants à naître et leur mère), 133 pages 12,00€
- Livre(s) Le traumatisme post avortement, Dr F. Allard et J-R Frope 19,20€
- Livre(s) Une saison pour guerir, L Freed et P-Y Salazar, 242 pages 13,80€
- Livre(s) Une vie en pièces, Lee Ezel 13,00€
- Livre(s) Ton prodigieux départ dans la vie, les 9 mois in utero en 34 pages (photos, textes, dessins). Une page sur l'adoption. Pour les 8-12 ans. Ed. Vida. 13,20€
- Livre(s) Fin de vie - Dr Jean-Yves Comelli, 41 pages (Sur stand uniquement)
- Livre(s) Le livre blanc de l'avortement 10,20€
- Texte(s) Le Syndrome Post Avortement, Dr. Volff, Version médicale, papier 3,20€
- Texte(s) Lois Veil-Aubry sur l'avortement sur site www.gouv.fr
- Brochure(s) Aime la vie, défends-là, Réponse aux questions/problèmes des jeunes 7,20€
- Brochure(s) Ma chance d'exister, brochure avec photos couleurs 5,20€
- Vidéo(s) La vie humaine, la première merveille (DVD, 26 minutes) 11,60€
- Vidéo(s) La vie est en nous (DVD, 22 minutes) 6,60€
- Vidéo(s) Le cri silencieux (sur Internet, plusieurs langues)
- Vidéo(s) October baby (DVD, 109 minutes, plusieurs langues) 22,40€
- Vidéo(s) La vie après. Post avortement, Témoignages (DVD, 50 minutes) 11,60€
- Objet(s) Foetus 10 semaines, plastique rose (quantités : nous consulter) 3,90€
- Objet(s) Petits pieds (insigne) 3,60€
- Posters Posters 28 x 43, sous cylindre carton 5,00€
- Œuf d'aigle Requin (l'endroit le plus dangereux ?)
- Rose (la culpabilité n'est pas nécessaire)

NB: Les tarifs ont été réévalués en fonction des coûts, en particulier postaux.

Certains tarifs postaux peuvent être voisins du coût au stand.

Ci-joint mon règlement à l'ordre de l'ACPERVIE